



Bonjour!

La planification est en cours pour la 58^e édition du Festival du Voyageur (FDV) qui aura lieu du 12 au 21 février 2027. Nous recherchons présentement des vendeurs de nourriture mobiles pour offrir des services dans le parc Whittier. Le Festival du Voyageur est le plus grand festival d'hiver de l'Ouest canadien et attire près de 75 000 visiteurs à chaque année.

Veuillez consulter toutes les informations ci-dessous avant de soumettre une candidature.

EMPLACEMENT

Le Festival du Voyageur 2027 aura lieu au parc Whittier au 866, rue St Joseph Street (coin de St.Joseph et Messenger) à Winnipeg, au Manitoba.

DATES ET HEURES

Le vendredi 12 fév.	9h à 15h / 18h à 00 (minuit)	*Programme scolaire en journée / Programme public en soirée
Le samedi 13 fév.	10h à 00h (minuit)	Programme public seulement
Le dimanche 14 fév.	10h à 00h (minuit)	Programme public seulement
Le lundi 15 fév.	10h à 17h	Programme public seulement (Journée Louis-Riel)
Le mardi 16 fév.	9h à 15h	*Programme scolaire seulement
Le mercredi 17 fév.	9h à 15h	*Programme scolaire seulement
Le jeudi 18 fév.	9h à 15h / 18h à 23h	*Programme scolaire en journée / Programme public en soirée
Le vendredi 19 fév.	9h à 15h / 18h à 00 (minuit)	*Programme scolaire en journée / Programme public en soirée
Le samedi 20 fév.	10h à 00h (minuit)	Programme public seulement
Le dimanche 21 fév.	10h à 17h	Programme public seulement

*****Les vendeurs doivent être ouverts pendant toutes les heures d'ouverture du Festival*****

* Le programme scolaire opère de 9h à 15h sur ces dates précisées. En raison des exigences relatives au menu, seuls les camions de nourriture à l'extérieur et les vendeurs de nourriture installés dans la tente Cabane à sucre seront autorisés d'opérer. Pour plus de détails, veuillez consulter les exigences relatives au menu.

INSTALLATION ET DÉMONTAGE

L'installation aura lieu la semaine du 1^e février 2027. Les horaires définitifs seront déterminés plus près de l'événement.

Le démontage débutera à 17h30 le dimanche 21 février 2027 et doit être terminé par le mardi 23 février 2027. Veuillez noter que l'électricité accessible aux fournisseurs sera coupée à 9h le lundi 22 février 2027.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET DATE LIMITE

Puisque l'espace est limité et que nous voulons assurer la rentabilité des vendeurs, un processus de sélection est en place. Les candidatures seront évaluées selon les éléments suivants : l'esthétique de la concession, la qualité du produit, l'originalité, l'équilibre des produits disponibles au parc, l'expérience avec d'autres festivals ou événements spéciaux, et les antécédents avec le Festival du Voyageur. Veuillez noter qu'une expérience antérieure au Festival du Voyageur ne garantit pas à un vendeur une place pour l'édition 2027. Chaque demande doit être complétée dans son intégralité ou elle ne sera pas acceptée. Un comité de sélection a été mis en place pour revoir les candidatures et sélectionner les candidats retenus. La date limite pour soumettre votre candidature est le **vendredi 23 octobre 2026**. Toutes les décisions prises par le comité de sélection sont finales. Les vendeurs seront avisés de la décision du comité par le 6 novembre 2026.

SPÉCIFICATIONS ET FRAIS

Tous les vendeurs doivent fournir leur propre camion, remorque ou kiosque. Un espace extérieur vous sera fourni dans le parc. Veuillez noter que l'espace à l'intérieur des tentes est très limité!

Frais : 20% des ventes brutes plus 5% de TPS

Service en français : Il est **fortement recommandé** d'avoir un service disponible en français au comptoir en tout temps.

Signalétique : Toute la signalisation doit être **en français et en anglais** et approuvée avant d'être affichée.

Menu : Tous les éléments du menu doivent être approuvés par le Festival du Voyageur. Afin de maximiser les profits, nous encourageons fortement les camions de nourriture et les vendeurs dans la Cabane à sucre à offrir des plats spécifiques et des prix adaptés aux enfants pendant les heures du programme scolaire. Les camions de nourriture devraient inclure un menu adapté aux enfants dans leur soumissions.

Présentation du kiosque : Les kiosques des vendeurs ne doivent pas interférer avec l'apparence et la convivialité du parc. Les lumières clignotantes, la musique et le décor excessif ne sont autorisés.

Fournisseurs exclusifs : Le FDV a des contrats de fournisseurs exclusifs avec les suivants :

- **Boisson et eau** – Groupe d'embouteillage Pepsi. Les commandes doivent passées par le FDV. Le FDV stocke toutes les commandes Pepsi sur place et livre tout au long de la journée.

Propane : Tous les besoins en propane doivent être confirmés avec le FDV par le 11 décembre 2026. Des recharges quotidiennes sont disponibles. Des frais sont applicables selon les besoins.

Électricité : L'accessibilité à l'électricité est limitée sur le site et sera fourni selon la disponibilité. La gestion du site du FDV déterminera la disponibilité et l'emplacement de l'accessibilité à l'électricité. Seules les génératrices silencieuses sont autorisées à être utilisées dans le parc. Des frais sont applicables selon les besoins.

Licence et permis : Le vendeur de nourriture doit détenir une licence commerciale valide de la ville de Winnipeg ainsi qu'un permis de service alimentaire du ministère de la Santé du Manitoba et se conformer à toutes leurs règles et règlements.

Rapports de ventes quotidiens : Les vendeurs doivent transmettre un rapport quotidien officiel des ventes, incluant les ventes au comptoir, généré par un système de point de vente (POS) ou un logiciel similaire. Ces rapports doivent être fournis au FDV au plus tard à midi le lendemain et envoyés à l'adresse finance@heho.ca. Veuillez noter que les chiffres figurant dans des courriels ou des rapports manuscrits ne seront pas acceptés. Seuls les rapports officiels générés par un système de point de vente (POS) ou un logiciel similaire seront considérés comme valides. Tout manquement à cette obligation entraînera des frais de retard de 500 \$.

Calendrier de paiement : Les vendeurs doivent soumettre leur paiement dès réception des factures. Tout défaut de paiement à la date d'échéance indiquée entraînera la fermeture du kiosque du fournisseur par FDV et la suspension de toute collaboration ultérieure. FDV se réserve le droit d'appliquer des frais de retard de 4 % par mois sur le montant impayé.

Eau : En raison de la nature de l'événement hivernal, aucun service direct d'aqueduc ou d'égout n'est disponible. L'eau potable est disponible à proximité des vendeurs de nourriture. Cependant, les vendeurs sont responsables du transport et de la conservation de l'eau dans votre kiosque ainsi que de la conservation des eaux grises. Le fournisseur de port-o-pot du FDV peut assurer le pompage quotidien des réservoirs d'eaux grises.

Poubelle : Les vendeurs sont responsables de placer leurs sacs de poubelles dans une zone spécifiée par le FDV.

Main-d'œuvre : La responsabilité du FDV se limite à la mise à disposition de l'espace désigné, ainsi qu'à l'alimentation électrique et au gaz propane demandés dans la mesure du possible; nous ne sommes pas responsables des autres aspects liés à l'activité des vendeurs. Les vendeurs sont chargés de fournir leur propre personnel pour le montage, le démontage et l'entretien. Si une aide supplémentaire est nécessaire, les demandes doivent être adressées au responsable des opérations du parc, qui évaluera la disponibilité du personnel et déterminera le nombre de personnes pouvant être affectées à cette tâche. Il n'y a aucune garantie que du personnel sera disponible. Toute main-d'œuvre fournie par le personnel du FDV sera facturée au vendeur au tarif de 25 \$ de l'heure par membre du personnel.

Livraisons : Aucun véhicule n'est autorisé dans le parc moins de 30 minutes avant l'ouverture au public ou moins de 30 minutes après la fermeture. Toutes les livraisons effectuées pendant les heures d'ouverture doivent être déposées à la porte de service (coin de la rue Messenger et de la rue St Joseph) puis se diriger vers le kiosque.

Sécurité : Le parc est doté d'un personnel de sécurité 24h/24 et 7j/7 pendant le festival. Le FDV ne sera pas responsable des pertes, des vols ou des dommages aux biens pendant l'événement.

Assurance : Tous les vendeurs sont tenus d'obtenir et de payer, de maintenir en vigueur et de fournir comme preuve un certificat d'assurance couvrant les éléments suivants :

Assurance responsabilité civile commerciale générale contre les dommages corporels, y compris la mort et les dommages matériels, couvrant toutes les opérations de l'exposant ou du concessionnaire, sur une base d'événement et ayant une limite **d'au moins 2 000 000 \$**, à l'égard de tout événement y compris :

- A. Responsabilité des locaux et des opérations
- B. Responsabilité des produits et des opérations terminées
- C. Responsabilité contractuelle globale
- D. Protection des entrepreneurs
- E. Protection des propriétaires
- F. Responsabilité des paiements médicaux
- G. Responsabilité civile automobile des non-propriétaires (y compris les dommages matériels au sens large)
- H. Employés en tant qu'assurés supplémentaires
- I. Faute médicale accidentelle
- J. Responsabilité éventuelle des employeurs
- K. Avis d'annulation de 30 jours

Ces polices doivent être endossées pour inclure le « Festival du Voyageur inc., 233 Provencher Blvd, Winnipeg, Manitoba, R2H 0G4 » en tant qu'assuré supplémentaire, avec l'inclusion d'une clause de responsabilité croisée et de dispositions sur la divisibilité des intérêts.

Formulaire de demande de vendeur de nourriture

Festival du Voyageur 2027

NOM COMMERCIAL JURIDIQUE :		
NOM COMMERCIAL :		
CONTACT :		
ADRESSE :		
VILLE :	PROVINCE :	CODE POSTAL :
TÉLÉPHONE :	CELLULAIRE :	
COURRIEL :	SITE WEB :	

TYPE DE NOURRITURE :			
TYPE DE CONFIGURATION :	Camion	Remorque	Chariot Autre : _____
TAILLE DE L'INSTALLATION :	_____ (façade) x _____ (profondeur)	CÔTÉ SERVICE :	Conducteur Passager

Menu : Veuillez énumérer le menu proposé avec les prix. Joindre une feuille supplémentaire si nécessaire.

ÉLÉMENT DU MENU	PRIX

ÉLÉMENT DU MENU	PRIX

Exigences électriques – veuillez indiquer l'ampérage requis : _____

Propane – aurez-vous besoin d'un approvisionnement en propane pour votre kiosque? OUI NON

***NOUVEAUX FOURNISSEURS UNIQUEMENT** – Veuillez soumettre les éléments suivants avec votre demande :

- Liste des trois (3) derniers festivals ou événements spéciaux auxquels vous avez participé
- Deux (2) références d'autres festivals ou événements
- Des photos de votre kiosque

Toutes les soumissions doivent être reçues au plus tard le **vendredi 23 octobre 2026**. Les candidatures tardives, incomplètes ou illisibles ne seront pas acceptées. Le dépôt d'une soumission ne garantit pas une place au festival.

Veuillez envoyer vos soumissions par courriel à : operations@heho.ca.